

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 24 MAI 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-05-24 40	Délibération du BUREAU n° BU-2023-05-24	Multi-sites	CARO, LA TRINITE SUR MER et TREDION
---------------------------------	--	-------------	--

Augmentation des loyers des logements familiaux et annexes suite à travaux de réhabilitation

La réglementation nous autorise à déroger à la limite de révision annuelle des loyers dans le cas de travaux de réhabilitation.

Aussi, les loyers des résidences ci-dessous seront revalorisés en cours d'année (à réception des travaux), conformément au dispositif en vigueur, dans la limite de 5% du prix au m² de surface corrigée ou surface utile (hors IRL du 1^{er} janvier 2023) et dans le respect du loyer plafond autorisé.

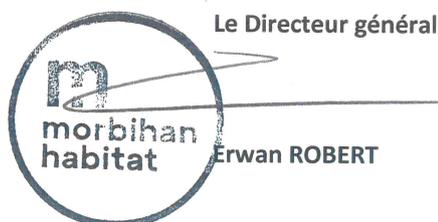
Les augmentations de loyers proposées sont les suivantes :

RESIDENCES	Augmentation de loyer	Augmentation moyenne au logement	Augmentation loyer mini/maxi	Commentaires
G. 296 - CARO	5%	18,46 €/mois	de 15,53€ à 20,90 €	En moyenne, 1,22 € d'augmentation de charges

RESIDENCES	Augmentation de loyer	Augmentation moyenne au logement	Augmentation loyer mini/maxi	Commentaires
G. 124 - LA TRINITE SUR MER	4,50%	13,61 €/mois	de 6,10 € à 16,61 €	Pas d'augmentation de charges
G. 250 - TREDION - Le Rodouer	2,4%	8,62 €/mois	de 0,38 € à 15,84 €	2 loyers déjà à la reloc donc peu d'augmentation - Pas d'augmentation de charges
G. 631 - TREDION - Rue du Calvair	4,02%	14,59 €/mois	de 0,34 € à 20,17 €	1 loyers déjà à la reloc donc peu d'augmentation - Pas d'augmentation de charges
G. 797 - TREDION - Rue St Martin	2,55%	9,33 €/mois	de 0,34 € à 22,45 €	2 loyers déjà au plafond à la reloc donc quasiment 0€ - Pas d'augmentation de charges
G. 856 - TREDION - Rue St Martin	4,53%	14,86 €/mois	de 11,32 € à 18,21 €	Pas d'augmentation de charges

Il est demandé au Directeur général de valider la revalorisation des loyers à réception des travaux et d'autoriser ces augmentations.

Fait à Vannes, le 24 mai 2023

Le Directeur général

 Erwan ROBERT